

Financement de la formation

Tarif :

Participation financière (hors frais de repas à la charge des participants) :

- Chèque à joindre au bulletin d'inscription, à l'ordre de FRSEA BFC (Organisme de formation non soumis à la TVA)
 - Stagiaire ressortissants VIVEA (sous réserve d'acceptation du financement par VIVEA) 0 €
 - Pour les non-ressortissants VIVEA (pour les salariés agricoles : contactez OCAPIAT) 147 €

Durée

- 7 heures

Objectifs de la formation

- Maîtriser les règles de la Nouvelle PAC. Comprendre les règles d'attribution des aides.
- Comprendre le nouveau système de contrôle PAC et ses conséquences
- S'approprier le mécanisme de calcul des aides, afin d'adapter son système de production
- Savoir utiliser le logiciel TéléPAC comme source d'informations

Pré-requis et public nécessaires pour participer à la formation

- Public : Exploitants
- Pré requis : Aucun

Délais et modalités d'accès ou d'inscription à la formation

- Modalités d'accès : nous contacter
- Date et lieu : Jeudi 16 février 2023 – Salle De réunion – - VAL UNION BFC - Site Val Ciel - Route de Dôle - 71350 CIEL – 9h30-12h30 et 13h30-17h30

Moyens pédagogiques et techniques

- Outils pédagogiques : Présentation théorique, exercices pratiques collectifs ou individuels
- Matériel : vidéo projecteur, paper-board et feutres, feuilles individuelles
- Moyens d'encadrement : Séverine REMAQUE – Conseiller PAC FDSEA 71

Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation

- Evaluation des capacités acquises par chaque stagiaire : réalisation d'un questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires : A la fin de la formation, nous remettons à chaque stagiaire un questionnaire de satisfaction où il évoque les points forts et les points faibles de l'intervention.

Contact

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :
Mme Véronique LE NOAN
Mail : vlnoan@fdsea71.fr
Tel : 03 85 29 55 16
Site : www.fdsea71.fr

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap (mobilité, surdité...), merci de nous en informer afin que nous puissions adapter l'organisation, les outils et la pédagogie de la formation. Au cas où nous ne serions pas en capacité de mettre en place la formation, nous pourrions vous accompagner en vous orientant vers un partenaire spécialisé
Site MSA - Reconnaissance du handicap
<https://www.agefiph.fr/bourgogne-franche-comte>

Organisme de formation

FRSEA Bourgogne Franche-Comté _ N° d'activité 43250256425
1 rue des Coulots - 21110 BRETENIÈRE
Tél : 03 80 48 43 31 - Fax : 03 80 48 43 32 SIRET : 44237582000010 - APE : 9412 Z